

# COMMUNE DE CIVENS

## Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 2 mars 2023

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,  
Maire :

- Approuve les taux 2023 des taxes locales
- Approuve les comptes de gestion et comptes administratifs 2022
- Approuve l'affectation des résultats 2022
- Approuve les budgets primitifs 2023
- Approuve la demande de subvention FONDS VERT Cimetière paysager
- Approuve la demande de subvention FONDS VERT résidence séniors
- Approuve la demande de subvention CCFE « valorisation centre bourg »
- Approuve les travaux de dissimulation fibre optique cimetière
- Approuve la modification de la participation protection sociale complémentaire

Le Maire  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance  
Edouard PONCET



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Edouard Poncet mentioned in the text above.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Fabienne ETAIX

**N° 2303001**

OBJET : TAUX TAXES LOCALES 2023

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,  
Vu la refonte de la fiscalité locale,  
Vu le budget principal 2023,  
Vu les baisses des dotations de l'Etat et la baisse des fonds de concours de la Communauté de Communes,  
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter les taux du Foncier bâti, Foncier non bâti et taxe d'habitation de 2 % qui seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
FONCIER BATI	23.86 %	24.34 %
FONCIER NON BATI	17.63 %	17.98 %
TAXE HABITATION	2.92 %	2.98 %

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Expédition conforme au registre.  
A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Edouard Poncet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230302-2303001-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 16/03/2023

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Fabienne ETAIX

:

### N° 2303002

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2023**

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		791 671.92 €	18 369,07 €	
Part affectée à investissement	38 369.07			
Opérations de l'exercice	628 644.99 €	869 000,75 €	404 679,27 €	239 644,58 €
Totaux	687 014,06 €	1 660 672,07 €	423 048,34 €	239 644,58 €
Résultat de clôture		993 658,61 €	183 403,76 €	
	Besoin de financement		183 403,76 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement		188 403,76 €	
	Excédent total de financement			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230302-2303002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023



2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 183 403.76 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 810 254.85 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



Fabien MARTINON, adjoint  
(Lors du vote du compte administratif)



Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Fabienne ETAIX

### N° 2303003

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		51 558,98 €		231 399,41 €
Part affectée à Investissement		0,00 €		
Opérations de l'exercice	122 777,27 €	135 547,96 €	34 349,00 €	43 905,00 €
Totaux	122 777,27 €	187 106,94 €	34 349,91 €	275 304,41 €
Résultat de clôture		64 329,67 €		240 954,50 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		240 954,50 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		240 954,50 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230302-2303003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 64 329.67 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



Fabien MARTINON, adjoint  
(Lors du vote du compte administratif),

A handwritten signature in black ink, corresponding to Fabien Martinon.

Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET

A handwritten signature in black ink, corresponding to Edouard Poncet.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Fabienne ETAIX

### N° 2303004

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR LE BUDGET COMMERCE**

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 250,17 €	0,00 €	8 965,40 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	1 160,00 €	1 249,79 €	2 909,91 €	3 659,96 €
Totaux	1 160,00 €	8 499,96 €	2 909,91 €	12 625,36 €
Résultat de clôture		7 339,96 €		9 715,45 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		9 715,45 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		9 715,45 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230309-2303004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 7 339.96 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Fabien MARTINON, adjoint  
(Lors du vote du compte administratif)

Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés** : Fabienne ETAIX

### N° 2303005

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER

Monsieur le Maire rappelle l'estimation des travaux pour le projet d'aménagement d'un cimetière paysager qui s'élève à 282 961 € HT. Ce projet serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du FONDS VERT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'estimation des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FONDS VERT et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Edouard Poncet mentioned in the text above.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230302-2303005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés** : Fabienne ETAIX

### N° 2303006

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE SENIORS

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de la résidence séniors et services associés dont le coût s'élève à 5 184 995 € hors taxes. Ce projet qui prend en compte la performance énergétique et le respect de l'environnement serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du « FONDS VERT ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'estimation des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture au titre du FONDS VERT et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230302-2303006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

**Membres présents à la séance :** Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés :** Fabienne ETAIX

**N° 2303007**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME « MON CENTRE BOURG »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de présenter une demande de subvention dans le cadre de la politique habitat « Mon Centre Bourg » auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le projet porte sur la construction d'une résidence seniors et services associés, sur les parcelles A17 et A1203 en centre bourg. Le bâtiment comprend 26 logements, une micro-crèche et des locaux pouvant accueillir professions médicales et commerces. Le montant du projet est estimé à 5 184 995 € HT.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est pour solliciter une subvention d'un montant de 150 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve la demande de subvention au titre du programme « Mon centre bourg » auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est,
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,


Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur  
042-214200651-20230302-2303007-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2023  
Affichage : 09/03/2023



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Fabienne ETAIX

### N° 2303008

OBJET : TRAVAUX DE DISSIMULATION TELECOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseau de télécommunication et fibre optique Cimetière

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		commune
Câblage Optique Cimetière	4 800 €	0.0%	0 €
Génie civil réseau de télécommunication et fibre optique	15 000 €	75.0%	11 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 800 €</b>		<b>11 250 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20230302-2303008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023



A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

-Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseau de télécommunication et fibre optique Cimetière" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
Expédition conforme au registre.  
A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 MARS 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

**Membres présents à la séance :** Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés :** Fabienne ETAIX

**N° 2303009**

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération numéro 1909004 en date du 19 septembre 2019 validant l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer le montant de la participation financière de la commune à 20 € par agent et par mois pour le risque santé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 2 mars 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Edouard PONCET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214200651-20230302-2303009-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/03/2023  
Affichage : 09/03/2023

